

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 059-215903063-20250401-HEST010420257-DE



Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
Votes Contre	<input type="checkbox"/>
Votes Pour	<input type="checkbox"/>

# MAIRIE DE HESTRUD

## Délibération sur le compte administratif, sur le compte de gestion et sur l'affectation des résultats.

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	9
Votes Contre	0
Votes Pour	9

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence (1) de

, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par

près s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		238 520,06
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	241 540,87	282 998,55
Totaux	241 540,87	521 518,61
Résultat de clôture		279 977,74

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
		25 541,12
		30 000,00
	65 717,27	16 929,22
	65 717,27	72 470,34
		6 753,07

	ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
		264 061,18
		30 000,00
	307 258,14	299 927,77
	307 258,14	593 988,95
		286 730,81

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES

Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement

Excédent total de financement

6 753,07
23 822,47
32 369,85
15 300,45



2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

30 000,00

249 977,74

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 059-215903063-20250401-HEST010420251-CC



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Canton de Fourmies

Commune d'HESTRUD

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au : Conseil Municipal : **11**

En exercice : **11**

Date de la convocation : 19 mars 2025

Date d'affichage : 20 mars 2025

Numéro de la délibération : 10

Objet de la délibération :

**OBJET : DELIBERATION PONCTUELLE  
PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON  
PERMANENT  
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A  
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE  
D'ACTIVITE**

EXTRAIT DU

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'HESTRUD

Séance du 27 mars 2025 à 19h

Le Conseil Municipal de la Commune d'HESTRUD (Nord) dûment convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur André BERTEAUX, Maire d'HESTRUD.

Nombre de conseillers en exercice **11**

**Présents** : André BERTEAUX, Olivier VAN DER VRECKEN, Christiane DARNAUX, Franck DERNONCOURT, Sylvie LECOYER, Stéphane PETIT, Jean-Luc VANDEPONTSEELE, Line LECLERCQ

**Absents excusés** : Thierry MOUVET, Florence BAVAY, Marie-Rosine BAILLY

**Pouvoir** : 1

**Démissionnaire** : Néant

**Décédé** : Néant

**Secrétaire de séance** : Olivier VAN DER VRECKEN

**DELIBERATION PONCTUELLE  
PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT  
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A  
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**  
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : le salarié sera chargé de l'aménagement et de l'entretien des espaces verts ainsi que de l'entretien du village ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

La création à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20h00.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum pendant une même période allant du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 1<sup>er</sup> novembre 2025 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 059-215903063-20250401-HEST010420251-CC



Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Fait à Hestrud  
Le 28 mars 2025,

Le Maire,



A. Berteaux

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du : 02/04/2025

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

– **Transmis au représentant de l'Etat le : 01/04/2025**

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 059-215903063-20250401-HEST010420252-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Canton de Fourmies

COMMUNE D'HESTRUD

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au : Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Date de la convocation

19 mars 2025

Date d'affichage

20 mars 2025

Numéro de la délibération : 6

Objet de la délibération :

**OBJET :** Autorisation à l'ordonnateur pour l'année 2025

EXTRAIT DU

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'HESTRUD

Séance du 27 mars 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune d'HESTRUD (Nord) dûment convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur André BERTEAUX, Maire d'HESTRUD.

Nombre de conseillers en exercice 11

**Présents :** André BERTEAUX, Olivier VAN DER VRECKEN, Christiane DARNAUX, Franck DERNONCOURT, Stéphane PETIT, Sylvie LECOYER, Line LECLERCQ, Jean-Luc VANDEPOTSEEELE

**Absents excusés :** Thierry MOUVET, Florence BAVAY, Marie-Rosine BAILLY

**Pouvoir :** 1-Marie-Rosine BAILLY

**Démissionnaire :** Néant

**Décédé :** Néant

**Secrétaire de séance :** Olivier VAN DER VRECKEN

**OBJET : Autorisation à l'ordonnateur pour l'année 2025**

Vu l'article L.5217-0-6 du code général des collectivités territoriales qui précise le cadre des virements de crédits entre chapitres en M57,

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à l'ordonnateur d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles hors dépenses de personnel.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal, donne :

L'autorisation à l'ordonnateur d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles hors dépenses de personnel.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, à Hestrud, le 28 mars 2025

Le Maire



(Word) A. Berteaux

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 059-215903063-20250401-HEST010420255-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Canton de Fourmies

COMMUNE D'HESTRUD

EXTRAIT DU

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'HESTRUD

Séance du 27 mars 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune d'HESTRUD (Nord) dûment convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur André BERTEAUX, Maire d'HESTRUD.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au : Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Nombre de conseillers en exercice 11

Date de la convocation

19 mars 2025

Date d'affichage

20 mars 2025

**Présents** : André BERTEAUX, Olivier VAN DER VRECKEN, Christiane DARNAUX, Franck DERNONCOURT, Stéphane PETIT, Sylvie LECOYER, Line LECLERCQ, Jean-Luc VANDEPONTSEELE

**Absents excusés** : Thierry MOUVET, Florence BAVAY, Marie-Rosine BAILLY

**Pouvoir** : 1-

**Démissionnaire** : Néant

**Décédé** : Néant

Numéro de la délibération : 11

Objet de la délibération :

**OBJET.** : Vote du taux d'imposition pour l'année 2025

**Secrétaire de séance** : Olivier VAN DER VRECKEN

**OBJET.** : Vote du taux d'imposition pour l'année 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal, décide de laisser inchangé les taux d'imposition pour l'année 2025, comme suit :

	Taux 2023	Taux 2024
TFPB	32,29 %	32,29 %
TFNB	46,71 %	46,71 %
TH		24.00%

Considérant le coefficient de variation proportionnelle, le produit fiscal attendu s'élève à 94 688 €,

Fait en séance publique en ce jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, à Hestrud, le 28 mars 2025

Le Maire



Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 059-215903063-20250401-HEST010420254-DE



EXTRAIT DU

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'HESTRUD

Séance du 28 mars 2024 à 19h00

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Canton de Fourmies

COMMUNE D'HESTRUD

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au : Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Date de la convocation

19 mars 2025

Date d'affichage

20 mars 2025

Numéro de la délibération : 12

Objet de la délibération :

**OBJET : INDEMNITE POUR LE  
GARDIENNAGE DE L'EGLISE- 2025**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HESTRUD (Nord) dûment convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur André BERTEAUX, Maire d'HESTRUD.

Nombre de conseillers en exercice 11

**Présents** : André BERTEAUX, Olivier VAN DER VRECKEN, Christiane DARNAUX, Franck DERNONCOURT, Stéphane PETIT, Sylvie LECOYER, Line LECLERCQ, Jean-Luc VANDEPONTSEELE.

**Absents excusés** : Thierry MOUVET, Florence BAVAY, Jean-Luc VANDEPONTSEELE

**Pouvoir** : 1

**Démissionnaire** : Néant

**Décédé** : Néant

**Secrétaire de séance** : Olivier VAN DER VRECKEN

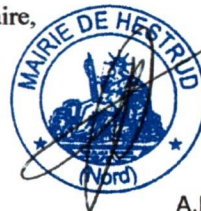
**OBJET : INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE- 2025**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé d'attribuer la responsabilité de gardiennage de l'église communale à Monsieur René MOUVET, habitant au 820 rue de Beaumont à Hestrud, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.  
L'indemnité est fixée par la circulaire NOR/IOC/D/1121246C du 29 juillet 2011 et s'élève à 499,75 € par an.

Fait en séance les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme à HESTRUD, le 28 mars 2025.

Le Maire,



A. Berteaux

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 059-215903063-20250401-HEST010420253-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Canton de Fourmies

COMMUNE D'HESTRUD

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au : Conseil Municipal : **11**

En exercice : **11**

Date de la convocation

19 mars 2025

Date d'affichage

20 mars 2025

Numéro de la délibération : 11

Objet de la délibération :

**OBJET : Demande de subvention pour le CLIC de l'Avesnois**

EXTRAIT DU

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'HESTRUD

Séance du 27 mars 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune d'HESTRUD (Nord) dûment convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur André BERTEAUX, Maire d'HESTRUD.

Nombre de conseillers en exercice **11**

**Présents** : Mesdames et Messieurs : André BERTEAUX, Olivier VAN DER VRECKEN, Christiane DARNAUX, Franck DERNONCOURT, Stéphane PETIT, Sylvie LECOYER, Line LECLERCQ, Jean-Luc VANDEPONTSEELE,

**Absents excusés** : Thierry MOUVET, Florence BAVAY, Marie-Rosine BAILLY

**Pouvoir** : 1

**Démissionnaire** : Néant

**Décédé** : Néant

**Secrétaire de séance** : Olivier VAN DER VRECKEN

**OBJET : Demande de subvention pour le CLIC de l'Avesnois**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre d'appel de cotisation pour le CLIC de l'Avesnois en date du 16 février 2025, sollicitant le renouvellement de la subvention à hauteur de 0.40cts par habitant soit un total de 120 €.

Le Conseil Municipal donne son accord et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME. HESTRUD, le 28 mars 2025.

Le Maire,  
  
Olivier Bertheaux